

canadiennes devront renouveler leur présence en Europe.

7.8 Produits chimiques spéciaux, matériaux nouveaux, produits pharmaceutiques et biotechnologies

a) Impact dans la CE

La création d'un marché européen unique entraîne plusieurs conséquences, dont : la réduction des délais administratifs propres au commerce entre les États membres de la CE, la tentative de normalisation de la TVA et des normes de qualité des produits, le souci de clarté quant aux décisions concernant l'enregistrement et l'émission de permis pour des produits, le renforcement des droits de propriété intellectuelle au sein de la CE et, pour compenser les effets de la concurrence accrue liée à un marché unique, le renforcement des lois de protection des employés. On prévoit que ces changements se traduiront par une augmentation appréciable de la croissance économique de la CE. Cette croissance économique va créer un large éventail d'occasions d'affaires pour ces secteurs industriels - tant pour les entreprises canadiennes que les entreprises de la CE.

La compétitivité des entreprises de la CE varie d'un sous-secteur à l'autre. La CE possède une bonne proportion de grandes entreprises de produits chimiques et de matières plastiques à l'échelle mondiale. Ces entreprises sont généralement reconnues comme plus au point sur le plan technique que leurs concurrents nord-américains. Elles ont fait un effort particulier pour augmenter leur production de produits chimiques spéciaux et de produits techniques en matière plastique, productions qui sont généralement caractérisées par une valeur ajoutée plus élevée et par une sensibilité moindre aux fluctuations. Également, leur supériorité dans le domaine des matériaux industriels de pointe est fondée, d'une part, sur la puissance de l'industrie européenne des

produits en matière plastique et, d'autre part, sur les expériences d'utilisation de ces produits dans d'autres industries où prédominent des entreprises européennes - en particulier les industries de la défense, de la production d'énergie nucléaire et de l'automobile. Une certaine force européenne se fait aussi sentir dans les domaines des produits pharmaceutiques et des biotechnologies. Malgré tout, dans ce domaine, l'Europe accuse un retard sur l'Amérique du Nord, principalement en raison de la fragmentation actuelle du marché. Europe 1992 devrait changer cette situation.

Les entreprises de la CE se sont préparées de diverses façons en vue du marché unique. Un grand nombre d'entre elles ont fusionné, particulièrement dans les États membres dont l'industrie n'est pas spécialement vigoureuse (notamment l'Espagne). Certaines ont aussi fait des acquisitions ou formé des coparticipations avec des entreprises ou des filiales d'entreprises nord-américaines, soit pour s'assurer l'expertise nord-américaine en commercialisation (particulièrement dans le domaine des produits pharmaceutiques) soit, dans certains cas, pour exploiter l'avantage technologique des entreprises nord-américaines et, simultanément, pour faire face à la concurrence accrue qui résulte de la création d'un marché unique (particulièrement dans les produits en matière plastique).

b) Conséquences pour les entreprises canadiennes

L'aptitude des entreprises canadiennes à tirer profit des débouchés offerts par Europe 1992 dépend de plusieurs facteurs.

L'ALE aura des effets divers. D'une part, l'adaptation à l'ALE accapare toutes les énergies de certaines entreprises qui, dès lors, ne peuvent s'occuper des débouchés offerts par Europe 1992. D'autre part, la croissance et la spécialisation qui résultent de l'ALE permettent aux entreprises de mieux s'équiper pour affronter la concurrence dans les marchés internationaux, y compris la CE.